



Lundi 10 mars 2008

I/ RGPP  
II/ Formation  
III/ Elections:  
  
VOTER SNEP

***Les informations que nous donnons dans ce bulletin doivent être prises comme des orientations que le gouvernement va tenter de mettre en place, avec toute la détermination qui le caractérise. Depuis l'élection de M. Sarkozy, nous avons déjà assisté à des reculs. L'exemple précédent de la réforme territoriale (RATE, RADE) inaboutie, montre aussi que tout n'est pas inexorable.***

***Dans chaque service, les personnels, avec leurs syndicats, doivent faire les démarches auprès de toutes les autorités afin de contester le contenu de cette RGPP et faire valoir la justesse de leurs interventions du point de vue des missions publiques. Les pressions syndicales doivent se mener, il est encore temps afin de montrer aux préfets, DD et DR, que les personnels ne sont pas prêts à se laisser déposséder de leur professionnalité et de leurs droits sans réagir avec vigueur.***

#### **I/ RGPP : Des annonces meurtrières en préparation !**

Le SNEP a rencontré, successivement, le Directeur de cabinet de B. Laporte et Mme la Ministre de la santé et des sports, le Directeur de la DRHACG.

Bien que chacun nous dise que rien n'est décidé, beaucoup d'hypothèses circulent, sont abandonnées, reviennent etc... ainsi que beaucoup de rumeurs; des annonces sont prévues pour le début avril, les « négociations » étant d'ici là bouclées. En fait de négociation, à part recueillir nos avis, un peu généraux, tant le cadre de réflexion précis sur les scénarios envisageables est secret, le gouvernement retarde au maximum les annonces, lâche quelques pistes pour juger des réactions des personnels, organise quelques rencontres, bref, ligote au maximum ce qui nous est dit afin de boucler rapidement ce dossier une fois les annonces faites.

La RGPP est d'abord, non pas une politique de rationalisation des moyens publics mais une limitation a priori des missions publiques avec tout ce que cette orientation entraîne : limitation des dépenses publiques, suppression de postes de fonctionnaires (1 sur 2), place accrue du privé par déclassement d'activité d'intérêt général. Cette RGPP s'attaque donc au format des responsabilités ministérielles et, en remodelant le statut des fonctionnaires vise à mettre en place des dispositifs réglementaires (pécule, indemnités, mobilité plus ou moins forcée etc.) pour accompagner ce recalibrage des missions. C'est bien une réduction généralisée des politiques publiques.

#### **Qu'apprend-on sur notre Secrétariat aux sports ?**

- **CREPS : Fermetures massives !** Nous découvrons, au fur et à mesure que nos interlocuteurs parlent, d'abord, qu'il y aurait des suppressions et créations d'établissements, puis, « *que la présence d'un CREPS par région ne s'impose plus* », enfin que **11 à 12** CREPS seraient fermés (sur les 24 actuels) ! L'hypothèse de donner la formation aux collectivités locales est dans la balance, en même temps

qu'une formation minimale serait conservée dans les établissements pour garantir leur financement ! Que deviendra alors la formation « résiduelle » dans ces conditions ? Enfin, estimant que le haut niveau est de la responsabilité de l'Etat, les CREPS seraient centrés sur celui-ci (ce qui existe déjà) ; les personnels en place, liés à la formation, sont menacés de par leurs qualifications.

- **DDJS** : le rattachement direct auprès du préfet ne serait plus certaine ; elle serait dépouillée de certaines de ses responsabilités ; il resterait donc une « présence » par département mais variable de l'un à l'autre. L'avenir des personnels est en suspens ; ils pourraient être rapatriés au niveau régional (bien que rien ne soit dit d'affirmatif), option réclamée par certains syndicats (SNAPS, SGEN, EPA). Pour notre part, nous pensons que nous ne devons pas abdiquer aussi rapidement sur les affectations des personnels. Ce rapatriement signerait l'abandon définitif de la responsabilité étatique à ce niveau alors que dans le même temps les collectivités locales s'organisent pour mettre en place des dispositifs de même nature. A quoi servirait une telle décision si une intervention départementale devait être préservée, sinon d'en faire une action symbolique ? Visiblement, l'hypothèse de confier « l'appui aux pratiques sportives et la formation aux métiers du sport » aux collectivités locales est envisagée par les pilotes de la RGPP. Le débat porte donc bien sur les missions de l'Etat au-delà de ses seules missions régaliennes. Enfin, l'hypothèse de créer un pôle « cohésion sociale » n'est pas exclue.
- 
- **DRJS** : Visiblement deux cas de figure sont explorés. 1. une direction de cohésion sociale (ce qui serait le pire des affichages) et 2. un rapprochement avec la culture (qui semble réticente). Nos interlocuteurs nous font miroiter une présence massive des personnels JS pour garantir sa visibilité (nous sommes loin des questions de fond).
- 
- **Centrale** : Fusion entre la DJEP et la DVAEF et entre la DRHACG avec son pendant santé.

### **Quelles conséquences pour les personnels et les missions ?**

- I. Cette RGPP vise à réorienter l'action de l'Etat, le centrant sur les fonctions réglementaires et répressives, laissant tomber les qualifications des agents du point de vue de leur savoir-faire technique et de leur expertise. Il est clair que les fonctions CAS perdent de leur sens et, même, que le corps des PS, n'est plus à sa place. C'est pourquoi, se battre, à ce niveau, sur des missions d'Etat est essentiel..
- II. Si l'option « préfectorale » l'emportait, il est clair que les personnels perdraient toute relation verticale avec le ministère ; les procédures d'affectation des agents s'effectueraient, en dehors de toute mesure de défense collective, par redéploiements internes au département (système de bourses d'emploi) ;
- III. Les restructurations en perspective peuvent laisser craindre des mobilités contraintes liées aux redéploiements, suppressions de missions ou réorganisation des services.

Il est clair que le SNEP sera particulièrement attentif à ce que l'exercice professionnel et les droits de chacun soient préservés, sinon développés

### **II/ Sur la mission Bertsch**

Le SNEP a longuement rencontré J. Bertsch chargé d'étudier « une collaboration entre les deux ministères.... permettant d'établir une forte cohérence de l'offre publique de formation aux métiers du sport et de l'animation sur tout le territoire ».

Cette mission vient au terme d'une longue histoire ; celle-ci a débuté en 1983 avec les débats sur la loi Avice ; à cette époque le SNEP avait réussi à faire inscrire dans la loi, cette vision de rassemblement des potentiels JS et Education nationale ; il a fallu attendre 2002 (mission CAMY) pour que cette question soit examinée ; elle n'a donné lieu à aucune décision particulière. 2008 est l'étape présente.

Le SNEP A toujours défendu les options suivantes :

- On ne peut pas parler des qualifications sans avoir une vision forte du sport : le sport comme constitutif des personnalités modernes et créateur de liens sociaux et d'intégration sociale.
- La question de l'emploi (sa nature) est essentielle. L'enjeu est la reconnaissance des qualifications.
- Les qualifications, pour l'animation, doivent se fixer le niveau III ; l'installation actuelle dans le niveau IV (voire V) correspond à la vision du MJS comme « réparateur » de l'échec scolaire ou des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle. Cette question est réelle mais elle ne peut en aucun cas organiser les qualifications en même temps que les dispositifs qui se mettent en place ne doivent pas laisser de côté ces populations. D'autre part, l'installation au niveau IV tient aussi à la mise en place de ce marché et aux difficultés de son financement.
- Les deux voies de diplômes (JS et STAPS) doivent aller vers des cohérences de contenu, sinon leur identité. Leur obtention ne doit pas aboutir à un double cursus pour les jeunes et étudiants. Nous avons contesté la mise en place du BP, du point de vue de son contenu et de la mise en place de la concurrence avec le privé (l'habilitation ; cette habilitation doit être abandonnée) ; quant aux DE et DES, ils ne correspondaient à aucune demande sociale : un débat (avec le mouvement sportif, les formateurs), doit conduire à les réexaminer et les réinstaller dans les nouveaux cursus. Dans la phase d'installation du processus, passerelles, allègements et équivalences, doivent permettre tous les rattrapages possibles.
- Un pool de formation doit se mettre en place associant tous les intervenants permanents actuels ; leur emploi du temps doit intégrer totalement leur intervention pédagogique et d'organisation.
- Le pilotage du système doit s'effectuer à partir d'options affirmées par les deux ministères quant aux besoins en qualifications, cursus et diplômes et en veillant à compenser les inégalités sociales. L'Etat doit réaffirmer la place et le rôle des établissements publics (CREPS et filière STAPS) en programmant les remises à niveau en moyens et personnels.

J. Bertsch a soutenu un débat serré autour de l'avenir des antennes STAPS et des CREPS. Certes, il ne se sent pas lié par la RGPP, mais les dérapages peuvent surgir brutalement. Il n'a pas manifesté de grandes oppositions mais il va falloir juger le dispositif qu'il va retenir et qui fasse en sorte que chaque voie porte au mieux ses compétences dans un projet commun, convergent sinon partagé.

Il est clair que dans cette problématique le SNEP veillera, à toutes les étapes, à ce que les intérêts des personnels soient préservés.

### **III/ Elections : VOTER SNEP**

Les PS sont appelés à voter une nouvelle fois car le premier vote n'a pas été validé faute de quorum.

Nous appelons toutes et tous les personnels à un sursaut.

Dans ce vote, votre mobilisation est essentielle ; elle sera regardée de près, à tous les niveaux ministériels, comme un baromètre de votre sensibilité à la situation. Vous devez montrer que les organisations syndicales sont écoutées, qu'elles portent vos visions du ministère, que vous leur faites confiance pour la période que vous aurez à affronter. **VOTEZ**

**La date de clôture est fixée au 19 mars (bulletins reçus ce jour)**

**VOTEZ SNEP**